

# Procès-verbal du Conseil municipal du 4 mai 2018

Auzet (04) - 20 h 45

*Approuvé par le Conseil municipal du 10 juillet 2018*

*Présents* : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon

*Invité* : M. Patrick Laurent

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2018**

Après lecture du projet par le maire, le Conseil approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

## **2. Gîte communal du Cubertin : départ de la gestionnaire, Mme Pasquelin, candidature de M. Patrick Laurent**

Un état des lieux contradictoire, établi sur place en présence de l'ancienne gestionnaire et de M. Laurent, est présenté au Conseil. Avec M. Laurent, invité, sont notamment évoqués : la maintenance des extincteurs, le ramonage, l'état des boiseries extérieures, l'éventuelle cohabitation avec des occupants de la cabane communale proche, la modification de l'appellation de refuge en gîte, la vidange de la fosse septique, l'organisation du parking, l'état de la piste d'accès. M. Laurent propose au Conseil, qui accepte, d'établir une convention entre les deux parties valable pour 2018.

## **3. Choix des entreprises pour les travaux de pose des compteurs d'eau potable suite au rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études CLAIE (Gap) - Marché à procédure adaptée**

Le maire propose au Conseil de suivre les conclusions du rapport. A l'unanimité, sont choisis :

– lot n° 1 (terrassements) : Sarl Imbert (Norante) pour un montant de 98 014,90 € HT ;

– lot n° 2 (plomberie intérieure aux habitations) : Alpes Chauffage Confort (Aiglun) pour un montant de 24 000 € HT.

Les travaux débuteront début juillet et dureront environ dix semaines.

## **4. Choix du bureau d'études techniques pour la révision de la carte communale**

Cette opération est financée par l'Etat à hauteur de 50 %. Trois bureaux d'études ont été consultés. S'est excusé : M.G. Concept Ingénierie (Embrun). Ont répondu : Alpicité (Embrun) pour un montant de 13 300 € HT et Eurecat (Gap) pour un montant de 11 050 € HT. Sur proposition du maire, le Conseil choisit Alpicité pour la qualité de ses intervenants.

## **5. Travaux d'entretien : station d'épuration, rigoles, fauche, etc.**

• Fauche : le Conseil décide de reconduire le contrat avec l'entreprise J.-F. Marchetti (devis de 1 540 € TTC).

• Entretien de la station d'épuration : la Commune reste en attente des factures et du rapport de M. F. Chassagne.

• Bords de routes et rigoles : J.-P. Joubert et Chr. Isoard s'en chargeront.

## **6. Travaux dans les logements de l'Ancienne poste : infos diverses, préparation des appels d'offres**

Le maire informe le Conseil que la Commune n'obtiendra pas d'aide de l'Etat sur ce dossier. Pour effectuer les travaux, il propose au Conseil, qui accepte, de lancer une consultation avec publicité afin de rechercher la candidature de trois entreprises générales du bâtiment, de choisir la mieux-disante et de rechercher les meilleures conditions pour un emprunt à hauteur de 40 000 €. Le soutien du Département (FODAC) est acquis.

## **7. Point sur les dossiers en cours**

• Extension de la mairie avec création de locaux administratifs et culturels : 200 000 € sont obtenus de l'Etat au titre de la DETR (première tranche des travaux, concerne le bâtiment).

• Signalétique interne du village : seul Auzet n'est pas encore équipé. Le maire interrogera l'Agglomération.

• Aménagement de l'arborétum communal : une visite sur place mi-mai est prévue avec les services concernés.

• Mares forestières pour le maintien de la biodiversité : à voir avec la chargée de mission Natura 2000.

• Station d'épuration, ancien lagunage, épandage des boues : le transfert des surnageants a été effectué par Agrosylva.

• Sortie du lit de la Grave à hauteur de la station d'épuration : un courrier sera adressé à l'ingénierie du SMAB pour l'avertir de cette situation et décider éventuellement d'une action (concerne la GeMAPI, compétence de l'agglomération).

## **Questions diverses**

• L'association Vallées du Bès propose la tenue d'un festival d'une journée cet été à Auzet. Ni la date ni le programme ne sont encore arrêtés. Le Conseil donne un accord de principe.

• Fête des Monges : la Commune de Barles souhaite utiliser du mobilier communal (tables et chaises). Accord du Conseil.

Fin de la réunion à 22 h 30 - Secrétaire de séance : M. Simon